

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2023

---

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AS1543

présenté par  
M. Dharréville et M. Monnet

-----

### ARTICLE 20

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 5 :

« 2° Après la tenue de négociations conventionnelles entre les organismes d'assurance maladie et les professions de santé, le montant des tarifs (*le reste sans changement...*). »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à maintenir les négociations conventionnelles dans le cadre de la fixation des tarifs des rendez-vous de prévention.